NATIONS
UNIES

A S

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/65
S/20368
4 janvier 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE
LA COOPERATION DANS LA REGION
DE LA MEDITERRANEE
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué concernant la menace brandie par les Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne, publié le 26 décembre 1988 par le Gouvernement de la République du Ghana (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée" et "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", et du Conseil de sécurité.

Le chef par intérim de la Mission,

(Signé) Nelson K. DUMEVI

ANNEXE

Communiqué publié le 26 décembre 1988 par le Gouvernement de la République du Ghana au sujet de la menace brandie par les Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne

1. Le Gouvernement ghanéen tient à exprimer la préoccupation et l'inquiétude que lui inspire la déclaration que le Président des Etats-Unis d'Amérique aurait faite et dans laquelle il aurait laissé entendre qu'une opération pourrait être lancée contre une prétendue usine chimique qui serait capable de produire des gaz toxiques en Jamahiriya arabe libyenne.

2. Le Gouvernement libyen a nié, par l'intermédiaire de ses plus hauts responsables, que les installations en question soient conçues pour produire des gaz létaux et a affirmé qu'il s'agissait d'une usine de produits pharmaceutiques. En conséquence, la menace implicite brandie par les Etats-Unis est totalement infondée et injustifiée.

3. Qui plus est, le Gouvernement ghanéen ne saurait accepter qu'une puissance quelle qu'elle soit s'ingère dans les affaires intérieures d'un Etat africain, ni que des menaces soient brandies contre l'Etat libyen souverain.

4. Le Ghana engage vivement les Etats-Unis à renoncer à leur politique d'agression et d'intervention contre les Etats africains et à tirer parti du climat de conciliation qui règne actuellement à l'échelle internationale pour normaliser leurs relations avec tous les peuples du monde.

5. Pour l'heure, le peuple ghanéen tient à réaffirmer son entière solidarité avec le peuple frère de la Jamahiriya arabe libyenne.